



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.1/MEM.1/4
28 septembre, 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce et du développement

Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports
et la facilitation du commerce

Deuxième session
Genève, 8-10 décembre 2009
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Partenariats public-privé pour le développement d'infrastructures visant à faciliter le commerce et les transports.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. ANNOTATIONS

Point 1. Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Les experts disposeront de trois jours, soit du 8 au 10 décembre 2009, pour mener à bien leurs travaux.

Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.1/4 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3. Partenariats public-privé pour le développement d'infrastructures visant à faciliter le commerce et les transports

3. À sa cinquante-cinquième session, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le mandat d'une réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce (TD/B/55/9, par. 1 à 5). Conformément à ce mandat, la deuxième session de la réunion portera sur les partenariats public-privé pour le développement d'infrastructures visant à faciliter le commerce et les transports.

4. Les infrastructures et les services qui facilitent le commerce et les transports sont aujourd'hui cruciaux pour la compétitivité des pays en développement sur le marché mondial. Parce que les services de logistique commerciale doivent être toujours plus rapides et toujours plus fiables, la facilitation du commerce et des transports – qui, dans le coût d'une marchandise, peuvent représenter une part plus importante que les droits de douane – mobilise un intérêt croissant. Cette question est particulièrement délicate dans le cas des pays en développement sans littoral dont les marchandises, pour accéder aux réseaux mondiaux de transport maritime, doivent non seulement emprunter les ports maritimes de pays voisins mais aussi traverser davantage de frontières et souvent couvrir des distances importantes par voie terrestre.

5. La création de partenariats public-privé est indispensable pour rendre plus efficaces et plus viables les infrastructures et les services pour le commerce et les transports, s'agissant des importations, des exportations et du transit. Le Programme d'action d'Almaty appelle le secteur privé à «contribuer [activement] à l'amélioration des infrastructures et des capacités de production, tant dans les pays en développement de transit que dans [les pays] sans littoral». Ces partenariats aident à résoudre les problèmes logistiques et à lever les blocages administratifs, et améliorent les opérations de transport en transit au profit des intervenants aussi bien des pays sans littoral que des pays côtiers de transit.

6. De plus en plus, les gouvernements recherchent des partenaires privés qui participeront au financement, à la mise en place, à l'exploitation et à l'entretien de ces infrastructures et de ces services. Les partenariats public-privé se sont révélés un excellent moyen de créer des infrastructures et des services publics; de nombreux modèles de partenariat témoignent de la diversité des relations contractuelles qui peuvent être établies.

7. La crise économique actuelle rend plus difficile l'investissement dans les infrastructures et les services de transport. Dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, les sources de financement du secteur public comme du secteur privé se sont réduites. Il faut donc que tous les partenaires coopèrent étroitement pour éviter que l'actuelle baisse conjoncturelle des investissements dans le secteur des transports ne crée demain des problèmes de capacité et des obstacles au commerce.

8. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information publiée sous la cote TD/B/C.I/MEM.1/5. En outre, les experts sont invités à établir de brèves communications sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.1/5 Partenariats public-privé pour le développement d'infrastructures visant à faciliter le commerce et les transports

Point 4. Adoption du rapport de la réunion

9. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa deuxième session, en mai 2010. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces communications doivent être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion. Elles seront mises à la disposition des autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications au secrétariat de la CNUCED aussitôt que possible, au Service de la logistique commerciale, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse); télécopieur: +41 22 917 0050; courriel: tlb@unctad.org.

ANNEXE

Calendrier provisoire des séances

Mardi 8 décembre 2009	Mercredi 9 décembre 2009	Jeudi 10 décembre 2009
<p>(10 h 00-13 h 00)</p> <p>Plénière Déclaration d'ouverture Point 1: Élection du bureau Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux Présentation du point 3 Discussions informelles Point 3: Partenariats public-privé pour le développement d'infrastructures visant à faciliter le commerce et les transports</p>	<p>(10 h 00-13 h 00)</p> <p>Discussions informelles Point 3: (suite)</p>	<p>(10 h 00-13 h 00)</p> <p>Discussions informelles Point 3: (suite)</p>
<p>(15 h 00-18 h 00)</p> <p>Discussions informelles Point 3: (suite)</p>	<p>(15 h 00-18 h 00)</p> <p>Discussions informelles Point 3: (suite)</p>	<p>(15 h 00-18 h 00)</p> <p>Discussions informelles Examen des conclusions de la réunion Plénière (clôture) Point 4: Adoption du rapport de la réunion</p>
